

Établissement / École

Nom :	Université de Lorraine École nationale d'ingénieurs de Metz
Sigle :	ENIM
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Metz

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2016/06-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine, spécialité mécanique et production, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Lorraine (*nouvel intitulé demandé : Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine*)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), Pascal BIDAN (membre de la CTI, co-rapporteur), Jean-Marc THERET (expert auprès de la CTI), Romualdas KLIUKAS (expert international de la CTI), Paul TERRIEN (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mai 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine	En formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine, en partenariat avec l'ITII Lorraine <i>(anciennement spécialité mécanique et production)</i>	En formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine, en partenariat avec l'ITII Lorraine <i>(anciennement spécialité mécanique et production)</i>	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La CTI prend acte de la demande d'arrêt du recrutement pour la formation suivante, à compter de la rentrée 2023 :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine, spécialité mécanique et production, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Lorraine.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission d'un règlement de scolarité conforme au processus de Bologne (semestrialisation, compensation de crédits ECTS, etc.), au plus tard **le 15 septembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Finaliser la démarche d'amélioration continue par la mise en œuvre du système de management de la qualité, incluant l'analyse des retours des élèves sur les enseignements ;
- Réduire le volume d'heures par le pilotage des innovations pédagogiques, en entraînant les enseignants et les enseignants-chercheurs dans la démarche ;
- Poursuivre les actions engagées pour augmenter le taux de féminisation des recrutements ;
- Rendre la recherche plus visible au sein de l'ENIM.

Pour la formation initiale sous statut d'apprenti (FISA)

- Renforcer la formation par la recherche.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023.



La présidente
Elisabeth CREPON